



NEXTSTAGE AM

Rapport Article 29 LEC

Juin 2023

Sommaire

I.	INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE A L'ENERGIE ET AU CLIMAT	
A.	Démarche générale de Nextstage sur l'ESG	2
B.	Moyens internes dédiés à l'ESG	7
C.	Gouvernance de l'ESG	7
D.	Stratégie d'engagement auprès des sociétés du portefeuille	9
E.	Taxonomie européenne et combustibles fossiles	11
F.	Stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris	11
G.	Stratégie d'alignement avec les objectifs liés à la biodiversité	12
H.	Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques	18
I.	Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 du Règlement Disclosure (SFDR)	23
II.	INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU REGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019	
J.	Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	24
K.	Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique	26
L.	Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	31
M.	Politique d'engagement	31
N.	Références aux normes internationales	32
	Annexe I – Politique d'exclusion	33

I. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE A L'ENERGIE ET AU CLIMAT

Avant-propos

Les valeurs de NextStage AM se fondent sur la culture entrepreneuriale de la société de gestion comme sur le respect de l'écosystème, à la fois économique, environnemental et humain. La fidélité à ces valeurs répond aux défis qu'imposent les mutations technologiques, sociales, sociologiques et environnementales de ce début de 21^{ème} siècle et de se tourner vers les importantes opportunités de création de valeur favorisées dans ce contexte.

Ainsi, NextStage AM a toujours été convaincue que la prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de son activité d'investissement constituait une composante essentielle de son succès à long terme. La bonne appréhension et la gestion des enjeux ESG concourt en effet à maîtriser les risques stratégiques et opérationnels des entreprises, à renforcer leur robustesse de même que la résilience de leurs activités et favorise le développement.

Démarche générale de NextStage AM sur l'ESG

Cette section a vocation à répondre aux dispositions du point 1° du point III de l'article D. 533-16-1 du Code monétaire et financier.

Approche générale

Depuis 2020, NextStage AM a enrichi sa charte « NextStage For Good », qui rappelle sa vision en matière d'ESG, réaffirme son attachement à ses valeurs et exprime son objectif central de donner aux entrepreneurs le temps d'exprimer tout leur potentiel. Elle met en exergue nos trois principaux objectifs ESG :

- 1.** Aider les ETM à anticiper et à capter les risques et opportunités ESG en les intégrant à leurs modèles économiques, notamment sur les aspects d'environnement, de responsabilité sociétale et en bonne gouvernance ;
- 2.** Donner aux ETM les clés organisationnelles et humaines de vivre les changements de manière positive, particulièrement pour le développement des

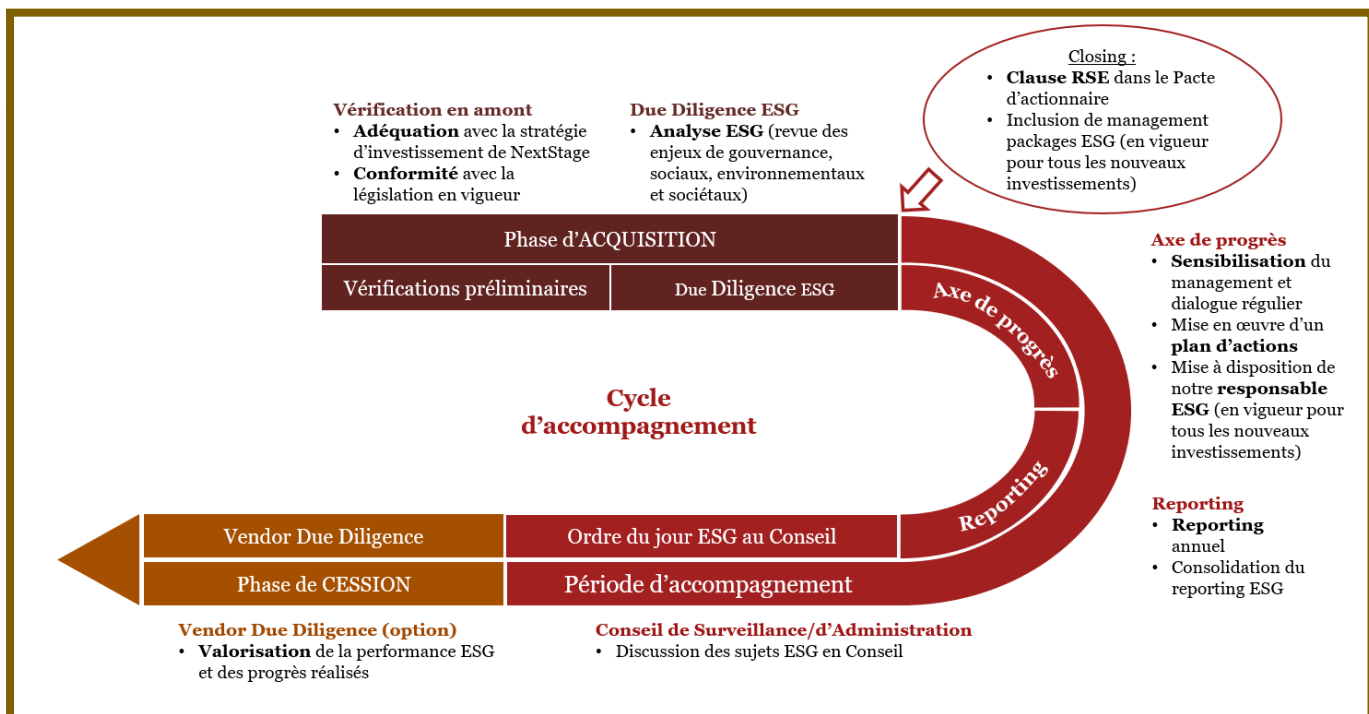
compétences, la cohésion sociale, le recrutement, la rétention des talents et les bonnes conditions de travail ;

3. Accompagner les entreprises à maîtriser les défis environnementaux et contribuer à limiter le changement climatique et la pollution.

Modalités d'intégration des enjeux ESG dans le processus d'investissement

Intégration de l'ESG dans l'investissement non coté

NextStage AM intègre une approche ESG dans le cadre de ses activités d'investissement dans le non coté, aux différentes étapes du cycle d'investissement.



1. Phase d'acquisition

- **Vérifications préliminaires** : NextStage AM entame une analyse préliminaire de l'opportunité d'investissement en amont d'une prise en contact avec les équipes d'entrepreneurs concernés. L'objectif est de vérifier la conformité réglementaire de l'investissement, de connaître les enjeux ESG clés inhérents au secteur d'activité et à la situation géographique de l'entreprise cible, puis d'estimer si ces enjeux sont bien appréhendés par la cible.
- **Due diligence ESG** : une fois les vérifications préliminaires réalisées avec succès, chaque opportunité d'investissement fait l'objet d'une due diligence ESG indépendante visant à établir la compatibilité de l'opportunité avec les critères d'investissement de NextStage AM. L'objectif de la due diligence ESG est d'identifier les risques et opportunités ESG inhérents à l'entreprise, d'évaluer son niveau de

maturité ESG ainsi que d’appréhender la marge de progrès et les moyens à mettre en œuvre afin de la concrétiser. Cette revue est réalisée, dans la mesure du possible, par un conseil externe dans le cadre des différents audits lancés avant la validation d’un investissement.

- **Closing** : cette étape a pour but de contractualiser le respect de l’engagement pris par l’entreprise dans sa démarche de progrès ESG. Selon les véhicules gérés, cet engagement réglementaire est formalisé par l’insertion d’une clause ESG ainsi que d’une clause éthique au sein du pacte d’actionnaires. Il est également régulièrement complété par la définition d’une feuille de route et par la structuration d’une partie du management package fondée sur le respect et sur l’amélioration des pratiques ESG de l’entreprise.

2. Phase d’accompagnement

- **Axe de progrès** : l’objectif de NextStage AM est d’engager l’entreprise dans une démarche de progrès ESG et de rendre compte des effets d’une telle démarche en instaurant un reporting annuel incluant des critères ESG dans le cadre d’un plan d’actions (voir ci-dessous).
- **Reporting** : NextStage AM initie le management de l’entreprise au reporting ESG annuel et sensibilise le management aux 17 thématiques des Objectifs de développement durable (« ODD », thématiques utilisées dans questionnaire).
- **Ordre du jour ESG au Conseil** : NextStage AM s’implique systématiquement dans le suivi de l’avancée du plan d’actions et s’assure que les sujets ESG soient à l’ordre du jour d’au moins un Conseil de surveillance ou Conseil d’administration de l’entreprise par an.
- **Partage de connaissances** : NextStage AM met en place des initiatives intra-portefeuille, comme des formations sur les sujets ESG à destination des entreprises, ou des rendez-vous avec l’ensemble des entrepreneurs du portefeuille pour partager les meilleures pratiques ESG.
- **Accompagnement opérationnel** : NextStage AM propose au travers de sessions de travail avec sa responsable ESG un accompagnement individualisé pour certaines participations sous le format « d’operating partner », qui leur permettra de réfléchir et de structurer leur pratiques & business model pour intégrer l’ensemble des enjeux ESG et notamment les challenges environnementaux.

3. Phase de cession

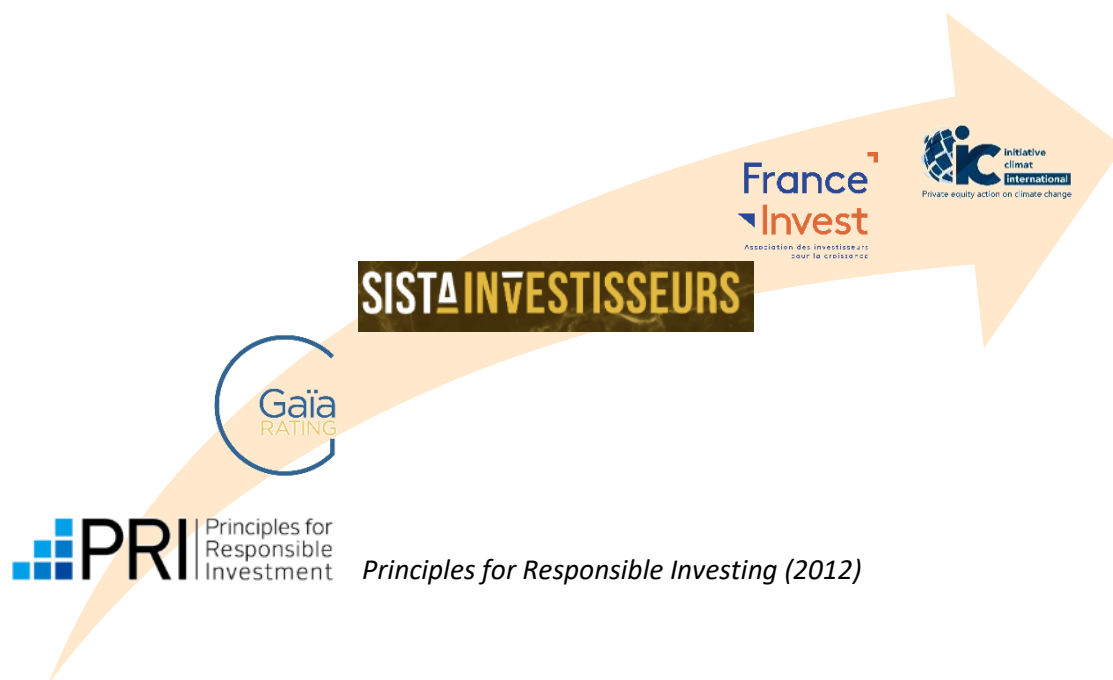
- **Vendor due diligence ESG** : lors de la cession, NextStage AM effectue le cas échéant un bilan des progrès réalisés sur les enjeux ESG au cours de la période d’accompagnement, et le choix d’un cessionnaire intègre nécessairement des considérations ESG.

Intégration de l’ESG dans l’investissement coté

Dans le cadre du processus de sélection des titres, NextStage AM réalise une analyse extra-financière portant sur divers sujets ESG, notamment sur le management (qualité des dirigeants, instruments de motivation, participation au capital, convergence d’intérêts avec les actionnaires, indépendance des administrateurs), sur la gestion RH (politique de rémunération, association au capital) et sur le capital immatériel (marques, brevets, parts de marché, etc.).

Engagements autour d'initiatives ESG

NextStage AM participe activement à différentes initiatives françaises et internationales directement liées à l'ESG. En participant à ces initiatives, NextStage AM affirme son engagement en faveur des thématiques environnementales, sociales et de gouvernance, et renforce le dialogue et le partage des bonnes pratiques entre investisseurs.



Tout nouvel investissement réalisé sur le portefeuille non coté doit respecter des clauses ESG. Minoritaire ou majoritaire, NextStage AM apparaît comme un actionnaire de référence auprès de ses participations et dresse un état des lieux annuel des avancées en matière d'ESG, via un questionnaire élaboré en interne et soumis à chaque entreprise détenue.

Participation à la Commission Sustainability de France Invest

Créée en 2013, la Commission Sustainability regroupe des structures membres qui œuvrent pour l'intégration des enjeux extra-financiers dans les pratiques des sociétés de gestion et des entreprises qu'elles accompagnent.

Charte d'engagement des investisseurs pour la croissance (2014)

Cette charte engage les signataires sur les enjeux économiques, sociaux et humains, environnementaux et de bonne gouvernance.

Gaïa Rating (2015)

2015 a marqué l'année de première rédaction de notre rapport annuel Gaïa Index pour le suivi ESG des participations cotées.

Charte d'entrepreneur-investisseur en capital patience (2017)

La signature de cette charte a été l'occasion pour NextStage AM d'approfondir sa procédure d'intégration ESG dans ses activités sur le non coté. Les objectifs sont multiples :

- Mettre en œuvre la politique ESG de NextStage AM et appliquer les meilleures pratiques
- Adopter l'ESG comme outil de gestion et de création de valeur
- Générer de la confiance auprès des parties prenantes de NextStage AM et des entreprises
- Engager NextStage AM et ses entreprises dans une démarche d'amélioration continue
- Répondre aux attentes des investisseurs et des futurs repreneurs des entreprises

Charte *SISTA* (2019)

La charte vise à promouvoir plus de mixité et d'égalité dans l'entrepreneuriat : par cette signature, NextStage AM s'engage à accélérer le financement des femmes entrepreneures.

Signature de la charte France Invest sur la mixité¹ (2020)

NextStage AM soutient cette charte visant à favoriser la parité dans le capital-investissement français et dans les entreprises accompagnées.

La charte comprend 30 engagements et fixe notamment des objectifs chiffrés dans les sociétés de gestion et dans leurs participations. Ainsi, parmi les objectifs l'ambition est d'atteindre 25 % de femmes à des postes senior dans les équipes d'investissement et 30 % de femmes dans les comités de direction des participations d'ici 2030.

Signature de l'Initiative Climat International (2021)

NextStage AM est également signataire de l'Initiative Climat International pour s'engager activement auprès des entreprises du portefeuille dans le défi climatique et la sensibilisation aux stratégies Bas carbone.

Transparence et communication autour de l'ESG

Afin d'accroître la transparence et de contribuer activement à la démarche de progrès ESG, les équipes de NextStage AM produisent chaque année un rapport ESG avec le soutien des entrepreneurs du portefeuille. Ce rapport est publié sur le site internet et couvre les sujets suivants :

- ❖ Les valeurs, ambitions et objectifs ESG de NextStage AM
- ❖ Les engagements de NextStage AM
- ❖ Un baromètre ESG qui correspond à un état des lieux annuel des avancées en matière d'ESG des participations non cotées en portefeuille, via un questionnaire élaboré en interne et soumis aux entreprises (un questionnaire comprenant une centaine de questions déclinant les 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU et couvrant l'ensemble des sujets ESG définis par l'ONU)

NextStage AM réalise également un reporting trimestriel dédié au FPCI NextStage Championnes III, au FPCI Pépites & Territoires et FPCI Nextstage Capital Entrepreneur qui inclut une note ESG du

¹ [Voir le lien suivant](#)

portefeuille et un reporting du Label Relance. En effet, le fonds investit exclusivement dans des ETM dont le siège social et/ou dont la majorité des emplois est/sont situé(s) en France ou dans l’Espace Économique Européen, avec un objectif d’investissement en France à 80%.

Moyens internes dédiés à l’ESG

Cette section a vocation à répondre aux dispositions du point 2° du point III de l’article D. 533-16-1 du Code monétaire et financier.

Responsable ESG dédiée

NextStage AM a recruté une Responsable ESG en septembre 2022, qui dédie 100 % de son temps aux sujets ESG. Son rôle est de renforcer l’ESG à la fois dans les pratiques d’investissement et les activités de la société de gestion, ainsi que dans le portefeuille de participations, grâce à des conseils individualisés et un suivi en tant que véritable « *operating partner* » dédiée.

Formation et conseil

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie ESG, NextStage AM consacre une partie de son budget aux enjeux ESG. Ainsi, sur 2022, les montants se sont élevés à 140 000 €HT incluant l’externalisation des audits ESG à l’acquisition, la rémunération de la Chief Impact Officer arrivée en septembre 2022, le reporting ESG et les coûts de formation des équipes sur les sujets ESG.

Actions de formation

NextStage AM a choisi fin 2021 de mettre en place un programme de formation très complet, incluant les thématiques ESG sans s’y limiter. La première partie de ce programme a couvert divers sujets, dont la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (« LCB/FT ») et le Règlement général sur la protection des données (« RGPD ») en 2022. Nous avons également organisé une formation à la fresque du climat pour tous les collaborateurs de NextStage AM en décembre 2022 et consacré une demi-journée de formation sur le climat en juin 2023 pour nos collaborateurs et nos entrepreneurs avec la participation du cabinet expert Carbone4. Enfin, notre responsable ESG dispense des formations flash sur les sujets ESG (bilan carbone, biodiversité, société à mission, labels RSE..) chaque mois en réunion avec tous les collaborateurs de NextStage AM.

Gouvernance de l’ESG

Cette section a vocation à répondre aux dispositions du point 3° du point III de l’article D. 533-16-1 du Code monétaire et financier.

Principes généraux

La gouvernance de NextStage AM est une gouvernance collégiale composée d'un Conseil d'Administration de 6 membres dont 4 membres indépendants, et d'un Comité Exécutif réunissant les six associés des principales activités de NextStage AM, le Directeur Administratif et Financier et deux Senior Advisors.

Une équipe ESG, composée de la responsable ESG à temps plein et d'un associé de l'équipe d'investissement et membre du Comité Exécutif de NextStage AM, a pour mission de définir et piloter la stratégie ESG au sein du portefeuille d'investissement et pour la société de gestion.

Les sujets ESG sont à l'ordre du jour du Comité Exécutif 1 fois par trimestre.

La responsable ESG participe aux Comités d'investissement, aux côtés des associés et des équipes d'investissement en fonction de la matérialité des sujets ESG.

Politique de rémunération

La politique de rémunération de NextStage AM a été revue pour renforcer la prise en compte d'une gestion des risques saine et effective, particulièrement autour de la prise en considération des risques en matière de durabilité. NextStage AM vise ainsi à s'assurer que la structure de rémunération n'encourage pas la prise de risques excessive en matière de durabilité, et qu'elle est liée à la performance ajustée aux risques, au sens du Règlement Disclosure.

Toute décision relative à l'attribution de la rémunération variable pour une équipe ou pour un collaborateur prend en compte le résultat de la société et de l'équipe et intégrera progressivement des critères ESG.

Intégration des critères ESG dans le règlement interne du Conseil d'administration de l'entité

NextStage AM n'a pas intégré à ce stade de critères ESG dans le règlement interne de son Conseil d'administration, mais y réfléchit également.

Stratégie d'engagement auprès des sociétés du portefeuille

Cette section a vocation à répondre aux dispositions du point 4° du point III de l'article D. 533-16-1 du Code monétaire et financier.

La stratégie d'engagement de NextStage AM est encadrée par sa politique de vote et d'engagement, laquelle est disponible sur son site internet².

Stratégie d'engagement

Approche générale



NextStage AM établit un dialogue permanent avec les dirigeants des participations sous la forme de réunions, de visioconférences ou de conférences téléphoniques ainsi que de toute forme de correspondances. Ce dialogue constitue un élément clé du suivi des participations. L'associé en charge de la ligne interpelle les participations sur la mise en œuvre de leur stratégie d'entreprise, leurs résultats, les risques financiers et non financiers, l'allocation du capital, certains choix adoptés afin d'évaluer la capacité managériale des dirigeants, etc.

Par ailleurs et depuis 2012, NextStage AM dresse un état des lieux annuel des avancées en matière d'ESG de ses participations non cotées en portefeuille, *via* un questionnaire élaboré en interne et soumis aux entreprises. Les participations cotées, pour leur part, sont invitées annuellement à répondre à un questionnaire géré par Gaïa Rating (EthiFinance) qui couvrent 141 critères ESG. Cet exercice permet à NextStage AM de faire des points d'étape et d'accompagner les Participations sur différents sujets en fonction de leurs enjeux matériels (énergies renouvelables, égalité des sexes, consommation responsable, lutte contre le changement climatique...).

Plus largement, NextStage AM tend à travailler de manière concertée aux côtés des dirigeants des participations, de ses co-actionnaires et des autres parties prenantes pertinentes pour atteindre l'objectif de création de valeur durable.

² [Voir le lien suivant](#)

En 2022

Les données ESG des participations sur 2022 sont présentées dans un rapport annuel ESG disponible en ligne sur notre internet.

Politique de vote

NextStage AM a formalisé une politique de vote précisant les critères pris en considération lors de l'examen des résolutions et de l'expression du vote :

- ❖ Analyse de la situation financière de l'entreprise et approbation des comptes (permanence des méthodes comptables, existence et composition de comités d'audit et de rémunération...)
- ❖ Conseil d'administration ou Conseil de surveillance (délais de transmission et qualité de l'information transmise aux actionnaires, existence de comités spécialisés...)
- ❖ Commissaires aux comptes (historique de la relation entre la société et son CAC, nomination ou renouvellement, qualité de la prestation...)
- ❖ Structure du capital et opérations financières (hors opérations spécifiques)
- ❖ Opérations réservées aux salariés et aux mandataires sociaux (dilution pour les actionnaires, transparence des formules proposées...)
- ❖ Modifications statutaires (changement de mode de gestion, droit de vote double et conditions d'exercice...)

NextStage AM se réserve le droit de faire évoluer sa politique de vote de manière à intégrer les résolutions sur les enjeux ESG.

En 2022

Nous n'avons pas formalisé de rapport d'exercice des droits de vote.

Politique d'exclusion

Dans la lignée de son engagement d'investissement responsable, NextStage AM a structuré une liste de secteurs à impact négatif dans lesquels elle interdit tout investissement. Cette liste inclut principalement :

- ❖ Les armements controversés (mines antipersonnel, les bombes à sous-munition...), les armements chimiques, les armes biologiques et armes à l'uranium appauvri
- ❖ La production et le commerce d'armes et de munitions de guerre
- ❖ Les activités d'extraction, de production et de transformation d'énergies fossiles
- ❖ Les activités ayant un impact majeur néfaste sur la biodiversité
- ❖ Les activités de production du tabac ou toute activité liée
- ❖ La pornographie
- ❖ Les activités liées aux paris sportifs, aux jeux d'argent et de hasard
- ❖ Le travail des enfants

La politique d'exclusion est détaillée en annexe.



Taxonomie européenne et combustibles fossiles

Cette section a vocation à répondre aux dispositions du point 5° du point III de l'article D. 533-16-1 du Code monétaire et financier.

Nous réalisons une étude de l'éligibilité à la Taxonomie Européenne de nos sociétés en portefeuille au moment de l'analyse préinvestissement en nous appuyant sur l'outil mis à disposition par la Commission Européenne : Taxonomy Compass.

Nous n'investissons pas dans les combustibles fossiles (cf. politique d'exclusion en annexe du présent rapport).

Stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris

Cette section a vocation à répondre aux dispositions du point 6° du point III de l'article D. 533-16-1 du Code monétaire et financier.

Approche générale

NextStage AM a rejoint en 2021 l'Initiative Climat International pour s'engager activement auprès des entreprises du portefeuille dans le défi climatique et la sensibilisation aux stratégies bas carbone.

NextStage AM a travaillé avec des conseils et fournisseurs de solutions, experts en matière de finance durable, afin de :

- ❖ Mesurer et de réduire son empreinte carbone

- ❖ Intensifier sa stratégie d'investissement dans des sociétés innovantes au service de la transition écologique. C'est pour cette raison que NextStage AM a décidé de renforcer sa politique d'exclusion en y ajoutant les sociétés qui contribuent le plus au dérèglement climatique
- ❖ Réduire l'empreinte carbone du portefeuille via un accompagnement des participations et la mise à disposition de moyens humains et techniques pour les aider dans cette transition.

Durant la phase de préinvestissement, NextStage AM réalise de manière systématique une première analyse des enjeux liés au changement climatique en questionnant l'entreprise sur ses risques climatiques physiques et de transition (réglementaire, marché, image et technologique) ainsi que sur ses opportunités liées au climat : efficacité des ressources, source d'énergie, nouveaux produits et services, nouveaux marchés, résilience des opérations et de la chaîne de valeur de l'entreprise.

En 2022

NextStage AM a procédé au calcul de son bilan carbone (scopes 1, 2 et 3) en 2022 et celui des sociétés du portefeuille.

NextStage AM travaille actuellement à la définition d'une stratégie d'alignement du portefeuille de participations avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Stratégie d'alignement avec les objectifs liés à la biodiversité

Cette section a vocation à répondre aux dispositions du point 7° du point III de l'article D. 533-16-1 du Code monétaire et financier.

NextStage AM a pour ambition de mener des actions en faveur de l'environnement et de la biodiversité. Nous sommes conscients que l'érosion de la biodiversité entraîne des risques de pertes de services écosystémiques qui sont les contributions gratuites fournies par la nature (alimentation, eau, énergie, matériaux, ressources médicales, services de régulation de l'air, de l'eau...) sur lesquelles les entreprises s'appuient pour réaliser leurs activités. Ces risques impliquent en cascade des risques économiques et financiers conséquents pour les entreprises et les acteurs financiers.

Nous avons conduit en 2023 une première mesure de l'empreinte biodiversité de toutes les sociétés non cotées de notre portefeuille selon le principe de double matérialité des risques biodiversité :

- du point de vue de la dépendance aux services écosystémiques
- des impacts sur l'érosion de la biodiversité

Bien que les risques et les impacts soient réels, les méthodologies de mesure et les indicateurs de dépendance et d'impact des entreprises vis-à-vis de la biodiversité se structurent progressivement et commencent tout juste à être utilisées par les entreprises et les acteurs financiers.

Analyse des dépendances des sociétés du portefeuille aux services écosystémiques

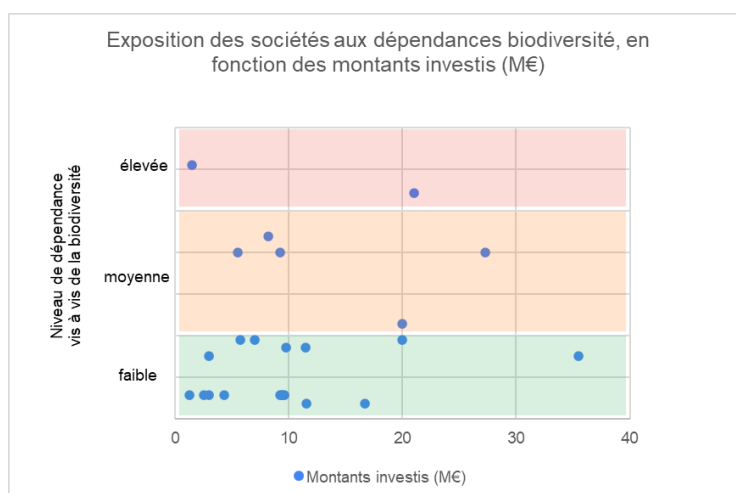
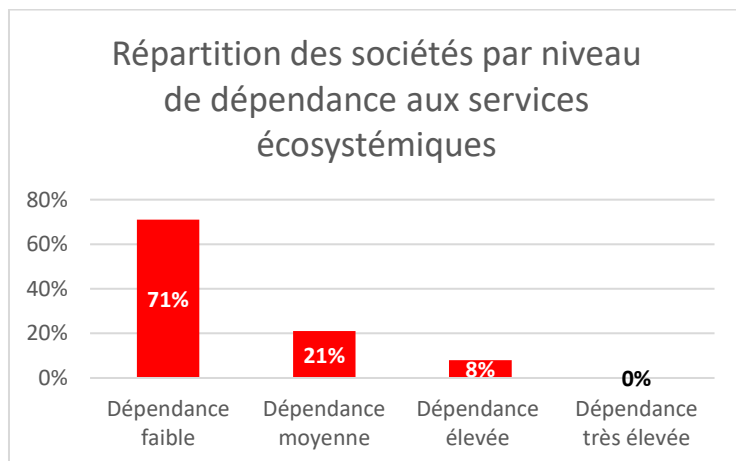
Méthodologie et périmètre de l'analyse

Nous avons utilisé l'outil ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure), développé par la Natural Capital Finance Alliance en collaboration avec l'UNEP-WCMC (UN Environment Programme World Conservation Monitoring Centre) pour analyser les dépendances à la biodiversité. L'outil répertorie 21 services écosystémiques sur lesquels les entreprises s'appuient pour réaliser leurs activités et permet de calculer des scores de dépendance pour l'ensemble des 37 entreprises de notre portefeuille non coté. Il est à noter que l'outil ENCORE ne couvre pas certains secteurs d'activités en raison de leur trop faible dépendance vis-à-vis de la biodiversité, par exemple les secteurs d'application software et de traitement de données. Par conséquent, 12 sociétés du portefeuille ne figurent pas dans l'analyse ci-après.

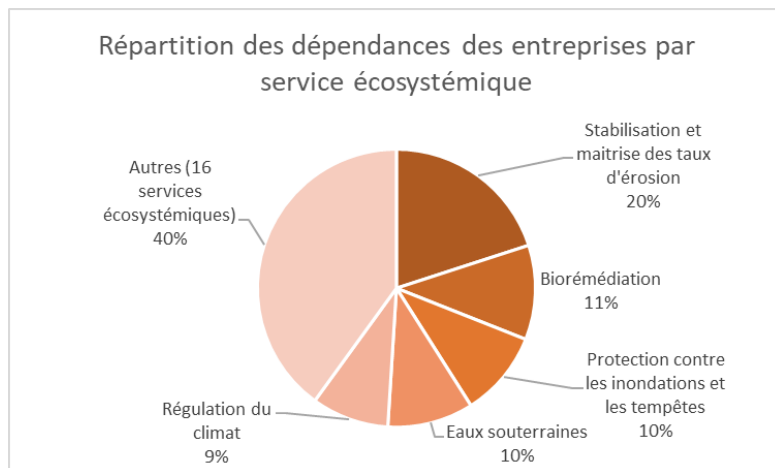
SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES ANALYSÉS		
Stabilisation et maîtrise des taux d'érosion	Dilution par l'atmosphère et les écosystèmes	Amortissement et atténuation des mouvements de masse
Bioremédiation	Fibres et autres matériaux	Lutte contre les maladies
Protection contre les inondations et les tempêtes	Filtrage	Régulation des paramètres chimiques de l'eau
Eaux souterraines	Limitation des impacts sensoriels	Maintien des habitats nourriciers
Régulation du climat	Maintien du cycle hydrologique et des flux d'eau	Pollinisation
Eaux de surface	Lutte contre les ravageurs et les parasites	Travail d'origine animale
Ventilation	Qualité des sols	Ressources d'origine végétale et animale

Cette première analyse qualitative de la dépendance aux services écosystémiques nous permet d'estimer l'exposition de notre portefeuille en cas de perturbation et raréfaction des services écosystèmes et de comprendre plus finement quelles entreprises de notre portefeuille ont des activités fortement liées à la fourniture d'un ou plusieurs services écosystémiques.

Résultats



La plupart des entreprises du portefeuille ont un niveau de dépendance faible ou moyen vis-à-vis des services rendus gratuitement par la nature. Aucune entreprise n'a de dépendance aux services écosystémiques considérée comme très élevée (c'est-à-dire avec un score supérieur à 35% de dépendance moyenne aux services écosystémiques).



Les entreprises du portefeuille de NextStage sont principalement dépendantes des services écosystémiques suivants :

- **stabilisation et maîtrise des taux d'érosion (20%)**, assurés par la protection du couvert végétal et la stabilisation des écosystèmes terrestres, côtiers et marins, des zones humides côtières et des dunes ;
- **bioremédiation (11%)**, processus naturel par lequel les organismes vivants tels que les micro-organismes, les plantes, les algues et certains animaux dégradent, réduisent et / ou détoxifient les contaminants ;
- **protection contre les inondations et les tempêtes (10%)**, assurée par les effets de mise à l'abri, de tamponnage et d'atténuation de la végétation naturelle et plantée ;
- **eaux souterraines (10%)** qui proviennent des précipitations ou de la neige qui infiltrent les sols et représentent 99% de l'eau douce sur Terre.

Cette analyse va nous permettre dans un second temps de déployer les plans d'actions nécessaires pour répondre aux enjeux identifiés de dépendances des entreprises vis-à-vis de la biodiversité.

Analyse des impacts des sociétés du portefeuille sur l'érosion de la biodiversité

Méthodologie Corporate Biodiversity Footprint (CBF)

Nous avons estimé l'impact des entreprises sur la biodiversité de manière quantitative et agrégée au niveau du portefeuille non coté (37 sociétés) avec l'aide du fournisseur de données Iceberg Data Lab.

La méthodologie retenue par NextStage AM est celle du **Corporate Biodiversity Footprint (CBF) avec une approche de l'empreinte biodiversité exprimée en Km².MSA** (« Mean Species Abundance », « l'abondance moyenne des espèces ») : il s'agit d'une mesure de la biodiversité qui exprime l'abondance relative moyenne des espèces indigènes dans un écosystème par rapport à leur abondance dans un écosystème non perturbé par les activités et les pressions humaines. **Cela correspond à l'impact négatif (l'empreinte) sur la biodiversité, c'est-à-dire la différence entre un état initial et un état final de la biodiversité.** Ainsi, un MSA de -10 km² indiquerait une destruction de 10 km² d'écosystème vierge intact (forêt primaire).

La méthodologie Corporate Biodiversity Footprint (CBF) permet d'obtenir une première estimation de l'empreinte biodiversité du portefeuille basée sur les codes NACE des sociétés. Il s'agit d'une première mesure confiée au fournisseur de données Iceberg Data Lab et qui pourra être affinée dans les années qui viennent.

La prise en compte des pressions exercées par les activités des entreprises

Le Corporate Biodiversity Footprint (CBF) modélise l'impact des entreprises sur la biodiversité, en se basant sur les codes NACE des sociétés, et à travers quatre principales pressions environnementales sur les espèces et les habitats :

- **Utilisation des terres** : le changement d'utilisation des terres et l'artificialisation des sols ;
- **Changement climatique** dû aux émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- **Pollution atmosphérique** : perturbation des écosystèmes due à l'eutrophisation et à l'acidification terrestres (émissions d'azote et de soufre respectivement) ;
- **Pollution de l'eau** : écotoxicité des eaux douces avec la libération de composés toxiques dans l'environnement et l'enchevêtrement de matières plastiques.

Ces pressions sont calculées tout au long de la chaîne de valeur de l'entreprise, en évaluant ses processus, ses produits et ses chaînes d'approvisionnement grâce à des données sectorielles. Toutes les pressions sont regroupées dans les scopes 1, 2 et 3 conformément aux définitions du GHG Protocol :

- Le scope 1 concerne tous les impacts des opérations directes de l'organisation ;
- Le scope 2 concerne tous les impacts liés aux achats d'énergies ;
- Le scope 3 concerne tous les impacts indirects issus de la chaîne de valeur, amont (achats hors énergie) et aval (utilisation et fin de vie des produits).

La méthodologie consiste ensuite à traduire toutes les pressions par des fonctions de dommages pression-impact (basées sur le modèle GLOBIO) en une même unité d'impact sur la biodiversité, qui est le Km².MSA.

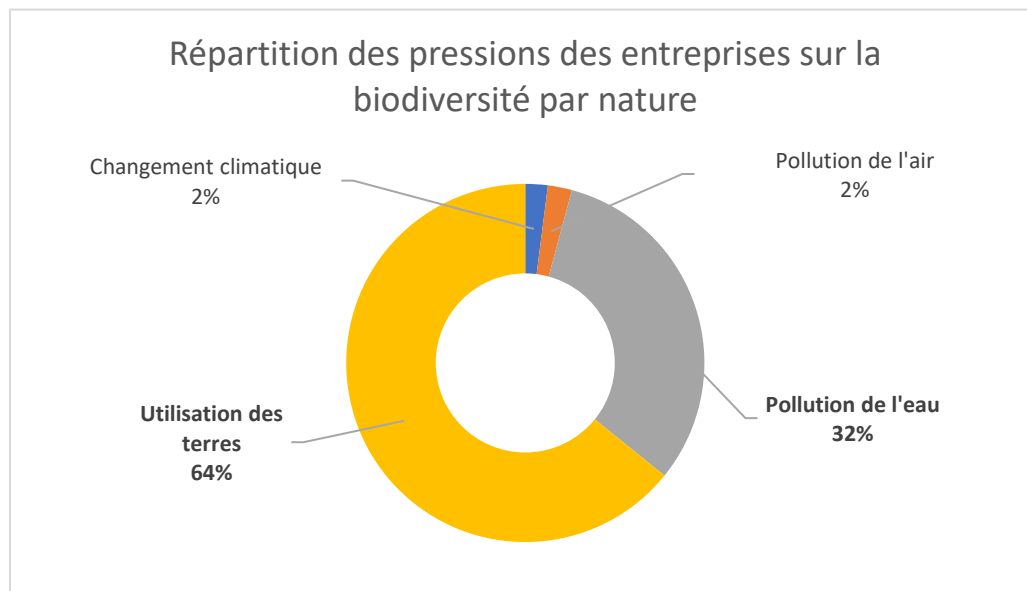
Pour chacune des pressions environnementales, la méthodologie tient compte de l'impact direct généré pendant l'année de mesure (année N) mais aussi de l'impact qui sera généré au cours des années suivantes.

Grâce à cette méthodologie, nous avons obtenu une première mesure de l’empreinte annuelle sur la biodiversité de notre portefeuille non coté. Il est à noter qu’il s’agit d’une estimation basée sur les codes NACE des sociétés du portefeuille que nous avons commandée auprès du fournisseur de données Iceberg Data Lab.

Résultats

L’empreinte biodiversité estimée du portefeuille de NextStage AM sur l’année 2022 est de 191 km².MSA (ce qui équivaut à la destruction de forêt primaire d’une surface équivalente à 191 km², soit l’équivalent surface de 27 terrains de football). A noter que la méthodologie et les calculs reposent sur des données et estimations sectorielles basées sur les codes NACE des sociétés.

Les entreprises du portefeuille de NextStage AM exercent principalement des pressions sur l’utilisation des terres (64%) et la pollution de l’eau (32%).



Le scope 3 représente la quasi-totalité de l’empreinte biodiversité des entreprises du portefeuille.

Perspectives

Ces analyses nous permettent d’identifier les enjeux prioritaires des entreprises et dans un second temps de déployer les plans d’actions nécessaires et les indicateurs à suivre pour répondre aux enjeux identifiés de préservation de la biodiversité.

Nous allons également travailler au renforcement de la prise en compte des enjeux de biodiversité tout au long de notre process d’investissement, à travers :

- l'intégration des risques (dépendances) et des impacts sur la biodiversité dans notre grille d'analyse ESG en phase de pré-investissement à l'aide de plusieurs questions :
 - *Existe-t-il des risques sectoriels ou géographiques liés à la biodiversité pour l'entreprise (en s'appuyant sur les référentiels de l'UNEP sur les secteurs à risques et l'IBAT pour les données géographiques) ?*
 - *L'entreprise a-t-elle mis en place une gestion des enjeux liés à la biodiversité ?*
 - *L'entreprise mesure-t-elle des indicateurs environnementaux liés à la biodiversité (ex : utilisation des sols, pollutions, émissions de GES...) ?*
- le recours à une due diligence biodiversité si les enjeux sont matériels ;
- le dialogue et l'engagement de nos entrepreneurs sur la biodiversité ;
- la formation du Management et des équipes d'investissement sur la biodiversité ;
- l'ajout des sujets biodiversité à la feuille de route ESG des entreprises ;
- l'ajout de questions et de mesures de biodiversité dans le questionnaire annuel ESG ;
- le suivi et la valorisation des démarches et des progrès en lien avec la biodiversité.

Enfin, nous allons travailler à la définition et mise en place d'une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.

Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

Cette section a vocation à répondre aux dispositions du point 8° du point III de l'article D. 533-16-1 du Code monétaire et financier.

Les principaux facteurs de risques de NextStage AM ont été classés suivant les 5 catégories suivantes :

- ❖ Risques liés à l'activité de la Société
- ❖ Risques financiers
- ❖ Risques juridiques et fiscaux
- ❖ Risques de durabilité
- ❖ Risques externes

NextStage AM est ainsi exposée aux risques de durabilité se rapportant à un événement ou à une situation dans le domaine ESG qui, en cas de survenance, pourraient avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les risques en matière de durabilité, au niveau des participations, pouvant affecter la performance de la Société peuvent être divisés en trois catégories :



Risque environnemental : les événements environnementaux peuvent créer des risques physiques pour les participations de la Société. Ces événements peuvent résulter, par exemple, des conséquences du changement climatique, de la perte de biodiversité. Outre les risques physiques, les participations peuvent également subir l'impact négatif des mesures d'atténuation adoptées pour faire face aux risques environnementaux. Ces risques d'atténuation auront un impact différent sur les

participations en fonction de leur exposition aux risques susmentionnés et de leur adaptation à ces derniers.



Risque social : il s'agit de facteurs de risque liés au capital humain, à la chaîne d'approvisionnement et à la manière dont les participations gèrent leur impact sur la société. Les questions relatives à l'égalité des sexes, aux politiques de rémunération, à la santé et à la sécurité et aux risques liés aux conditions de travail en général sont abordées dans le cadre de la dimension sociale. Les risques de violation des droits de l'homme ou du travail au sein de la chaîne d'approvisionnement font également partie de la dimension sociale.



Risque de gouvernance : ces aspects sont liés aux structures de gouvernance telles que l'indépendance du Conseil d'administration, les structures de gestion, les relations avec les employés, la rémunération et la conformité ou les pratiques fiscales au niveau des participations. Les risques liés à la gouvernance ont en commun de découler d'un défaut de surveillance de l'entreprise et/ou d'un manque d'incitation de la direction de l'entreprise à respecter des normes de gouvernance élevées.

Les risques en matière de durabilité sont pris en compte au travers de notre démarche ESG tout au long du processus d'investissement, décrite dans la section 1. Nos décisions d'investissement s'attachent à privilégier des investissements pour lesquels ces risques sont, à notre connaissance, limités.

Néanmoins, l'objectif d'investissement n'est pas en premier lieu d'atténuer ce risque de durabilité.

La gestion des risques ESG s'inscrit dans le cadre de la procédure de gestion des risques plus générale de NextStage AM.

Analyse des risques climatiques physiques et de transition et des opportunités liées au climat

NextStage AM a également conduit en interne une analyse des risques climatiques physiques et de transition ainsi que des opportunités liées au changement climatique, sur l'ensemble des sociétés en portefeuille, sur la base des recommandations de la Task Force on Climate related Financial Disclosure (TCFD).

Cette analyse nous a permis d'accéder à une vision consolidée du portefeuille sur les sujets climat et va nous permettre dans un second temps de déployer les plans d'actions nécessaires pour répondre aux enjeux identifiés.

Méthodologie et périmètre d'analyse

- Périmètre d'analyse : 37 sociétés du portefeuille non coté
- La méthodologie utilisée repose sur les recommandations de TCFD et le travail concerté des équipes d'investissement et de la Chief impact officer sur la base des données collectées auprès des entreprises

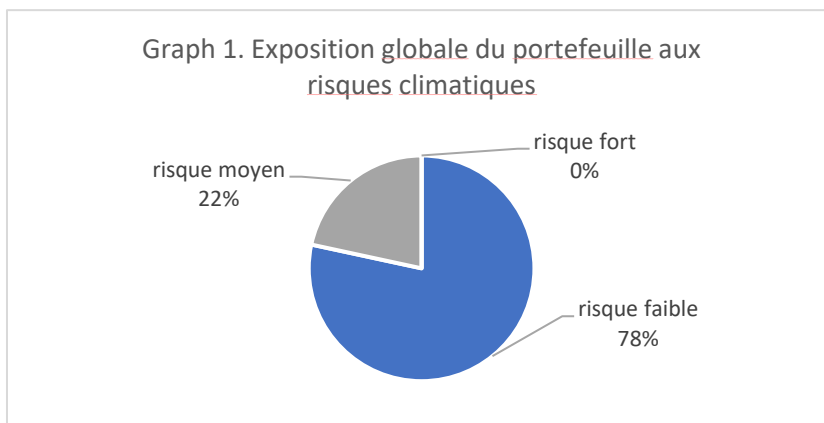
- Nous avons analysé les risques climatiques physiques et de transition listés dans le tableau ci-après avec une échelle de risque de 1 (risque très faible) à 5 (risque fort) :

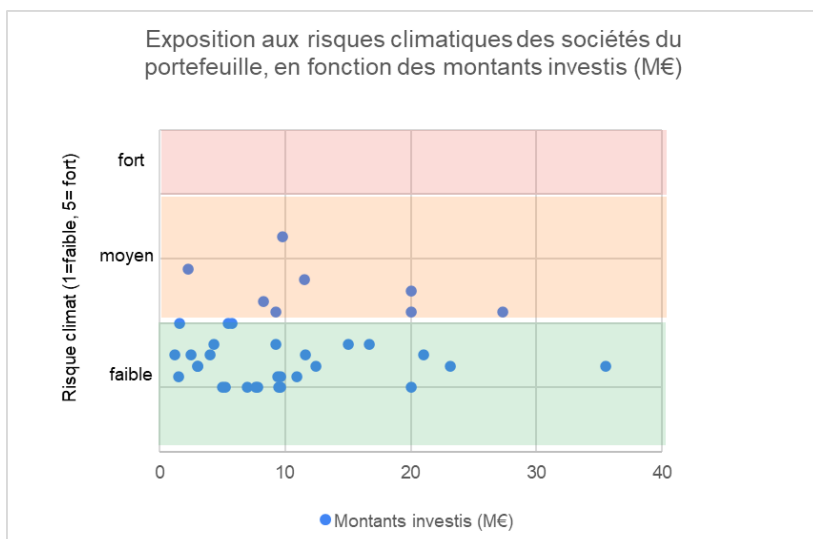
Types de risques	Nature	Définitions et exemples
Risques physiques	Extrêmes	Incendies, inondations, tempêtes, période de sécheresse...
	Chroniques (long terme)	Hausse des températures moyennes et niveau de la mer, variabilité du régime des précipitations, changements des courants, paysages...
Risques de transition	Technologique	Remplacement de produits, innovations / alternatives bas carbone
	Business model	Rupture ou hausse des prix de MP, changement des préférences des clients, chaîne de valeur sensible aux enjeux climat
	Règlementaire	Prix du carbone, obligations de transparence, normes sectorielles
	Image	Stigmatisation, litige potentiel, difficulté d'attractivité et rétention des talents

Résultats clés

L'exposition globale du portefeuille de NextStage AM aux risques climatiques est faible avec 78% de sociétés peu exposées aux conséquences du dérèglement climatique (graph 1).

Huit sociétés du portefeuille (soit 22%) portent un risque moyen, majoritairement lié à des risques de transition : business model et réglementaire. Toutefois, le graph 2 nous montre que les sociétés les plus exposées aux risques climatiques sont des sociétés dans lesquelles NextStage AM est faiblement investie (tickets inférieurs ou égaux à 10M€).





Opportunités liées au changement climatique

Chez NextStage AM, nous sommes convaincus que nous avons un rôle à jouer dans la transition de nos entreprises vers un modèle plus durable et que cette transformation présente de réelles opportunités pour nos sociétés en portefeuille et leurs parties prenantes.

Lors de cette analyse, nous avons identifié des opportunités liées au climat sur lesquelles nous allons pouvoir accompagner nos sociétés en portefeuille. Nous avons distingué 5 types d'opportunités, conformément à la méthodologie TCFD :

- **Efficacité des ressources** : réduction des coûts opérationnels grâce à l'utilisation de transport, processus, bâtiments plus efficaces, recyclage et réduction des consommations des principaux entrants
- **Source d'énergie** : production/utilisation d'énergies alternatives aux énergies fossiles, utilisation d'incitations politiques favorables, de nouvelles technologies et participation au marché du carbone
- **Nouveaux produits et services** : développement de nouveaux produits et services faiblement émetteur en carbone, capacité à diversifier les activités commerciales et d'anticiper l'évolution des préférences consommateurs
- **Nouveaux marchés** : accès à de nouveaux marchés et utilisation des incitations du secteur public
- **Résilience de la Supply Chain** : participation à des programmes de production d'énergies renouvelables, adoption de mesures d'efficacité énergétique et substitution/diversification des ressources

D'après notre analyse, 86% de nos sociétés en portefeuille présentent des opportunités liées au changement climatique. Dans la majorité des cas, il s'agit d'opportunités liées au lancement de

nouveaux produits et services bas carbone, qui contribuent à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, en adressant des nouveaux marchés, et en renforçant la résilience de la chaîne de valeur.

Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 du Règlement Disclosure (SFDR)

NextStage AM dispose de cinq fonds classés en article 8 conformément au règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 (Disclosure) :

- FPCI NEXTSTAGE CAPITAL ENTREPRENEUR II
- FPCI NEXTSTAGE CHAMPIONNES III
- FPCI PÉPITES ET TERRITOIRES 1
- FPCI AMUNDI CAPITAL ENTREPRENEUR
- NextStage EverGreen SCA

Les autres fonds de NextStage AM sont classés en article 6 conformément au règlement Disclosure.

II. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU REGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019

Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Cette section a vocation à répondre aux dispositions prévues à l'article 5 du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022.

Démarche générale

Au cours du processus d'acquisition et pendant la durée de vie de nos fonds, les incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont évaluées. Au cours du cycle d'investissement, le questionnaire ESG évalue les indicateurs qui indiqueraient la présence ou l'absence d'une incidence négative principale.

Ces indicateurs comprennent 16 incidences négatives (14 obligatoires et 2 optionnelles) figurant dans les normes RTS du Règlement SFDR :

- Les dommages environnementaux, en particulier :
 - o Émissions de gaz à effet de serre ;
 - o Empreinte carbone ;
 - o Intensité GHC des sociétés du portefeuille ;
 - o Exposition aux sociétés du secteur des combustibles fossiles ;
 - o Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable ;
 - o Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique ;
 - o Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles à la biodiversité ;
 - o Pollution aquatique ;
 - o Ratio de déchets dangereux ;
 - o Investissements dans des sociétés sans initiatives de réduction des émissions de carbone.

- Les questions sociales et relatives aux employés et au respect des droits de l'homme telles que :
 - o Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;

- Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- Écart de rémunération non ajusté entre les sexes ;
- Égalité hommes/femmes au sein du conseil d'administration ;
- Exposition à des armes controversées ;
- Taux d'accidents.

Les données que nous collectons proviennent de nos participations et sont déclaratives. Elles ne sont pas soumises à l'envoi de pièces justificatives et ne sont pas auditées. Certaines données ne sont pas disponibles étant donné la taille et secteur d'activité des sociétés et les besoins d'adaptation des processus de collecte et systèmes d'informations des entreprises.

NextStage AM met en œuvre des mesures pour atténuer les risques identifiés grâce à une politique d'engagement active auprès des sociétés du portefeuille, le renforcement de la gouvernance sur ces sujets, la formation, ainsi que le développement de stratégies internes spécifiques.

Nous allons mettre en place des fiches de synthèse par société et pour chacun des fonds permettant d'identifier les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ainsi que les axes de progrès et d'amélioration.

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

Cette section a vocation à répondre aux dispositions prévues à l'article 6, paragraphe 1, points a), b) et c) du règlement délégué (UE) 2022/1288.

Annexe 1 Tableau 1 du règlement européen 2022-1288 : Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure		Unité	Incidences [année n]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions de gaz à effet de serre	1.	Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	tCO2e	12490,0	taux de couverture du portefeuille : 100% avec un calcul proxy	affiner le calcul du bilan carbone scope 1, 2 et 3 pour les entreprises du portefeuille
			Émissions de GES de niveau 2	tCO2e	1600,0	taux de couverture du portefeuille : 100% avec un calcul proxy	affiner le calcul du bilan carbone scope 1, 2 et 3 pour les entreprises du portefeuille
			Émissions de GES de niveau 3	tCO2e	252980,0	taux de couverture du portefeuille : 100% avec un calcul proxy	affiner le calcul du bilan carbone scope 1, 2 et 3 pour les entreprises du portefeuille
	2.	Empreinte carbone	Empreinte carbone	tCO2e/M€ invested	669,5	taux de couverture du portefeuille : 100% avec un calcul proxy	
	3.	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	tCO2e/M€ CA	1200,0	taux de couverture du portefeuille : 100% avec un calcul proxy	
	4.	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	% True	0,00	taux de couverture du portefeuille : 100%	
	5.	Part de consommation d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	%	71,00	taux de couverture du portefeuille : 44%	
5.	Part de production d'énergie non renouvelable	Part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	%	0,00	taux de couverture du portefeuille : 57%		
6.	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	MWh/M€ revenue	N/D	N/D		
Biodiversité	7.	Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	% True	2,00	taux de couverture du portefeuille : 96%	
Eau	8.	Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	tonnes/M€ invested	0,00	taux de couverture du portefeuille : 88%	
Déchets	9.	Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	tonnes/M€ invested	0,03	taux de couverture du portefeuille : 98%	
<i>Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption</i>							
Les questions sociales et de personnel	10.	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	% True	0,00	taux de couverture du portefeuille : 97%	
	11.	Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	% True	89,60	taux de couverture du portefeuille : 90%	Mise en place de processus et de mécanisme de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pactes mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
	12.	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	%	16,1	taux de couverture du portefeuille : 92%	
	13.	Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	%	89,0	taux de couverture du portefeuille : 92%	dialogue actionnarial et mise en place de mesures pour accélérer la mixité hommes-femmes dans les organes de gouvernance des sociétés
	14.	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	% True	0,00	taux de couverture du portefeuille : 96%	

- Nous n'avons pas de données historiques à fournir pour ce premier exercice de prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.
- Le taux de couverture du portefeuille est indiqué pour le calcul de chaque PAI.
- Les PAI relatifs aux émissions de GES (PAI 1 à 3) ont été estimés par un cabinet de conseil pour les sociétés du portefeuille qui n'avaient pas réalisé leur propre bilan carbone (c.70% des entreprises du portefeuille).

- Nous travaillerons à affiner ces calculs pour les périodes suivantes.

Annexe 1 Tableau 2 du règlement européen 2022-1288 : Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Nous avons choisi un indicateur environnemental optionnel : le pourcentage (%) d'investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone.

Tableau 2 - A minima un indicateur de ce tableau (au choix de l'acteur) doit être calculé et publié comme exigé par l'A6 1. a) des RTS SFDR

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure	Incidence [année r	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Emissions	1. Emissions de polluants inorganiques	Tonnes d'équivalents CO2 de polluants inorganiques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée				
	2. Emissions de polluants atmosphériques	Tonnes d'équivalents CO2 de polluants atmosphériques par million d'euros investi, en moyenne pondérée				
	3. Emissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Tonnes d'équivalents CO2 d'émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, par million d'euros investi, en moyenne pondérée				
	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris (en %)	50%	taux couverture du portefeuille: 92%	dialogue actionnarial pour engager les sociétés qui n'ont pas encore pris de mesures pour réduire leurs émissions carbone à le faire	
Performance énergétique	5. Ventilation des consommations d'énergie par type de sources d'énergie non renouvelables	Part d'énergie provenant de sources non renouvelables utilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en %)				
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires				
		2. Pourcentage moyen pondéré d'eau recyclée et réutilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en %)				
	7. Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau (en %)				
	8. Exposition à des zones de stress hydrique élevé	Part d'investissement dans des sociétés implantées dans des zones de stress hydrique élevé et n'appliquant pas de politique de gestion de l'eau (en %)				
	9. Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2, du règlement (CE) n° 1893/2006 (en %)				
	10. Dégradation des terres, désertification, imperméabilisation des sols	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités entraînent une dégradation des terres, une désertification ou une imperméabilisation des sols (en %)				
	11. Investissements dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables	Part d'investissement dans des sociétés qui ne suivent pas de pratiques ou politiques foncières/agricoles durables (en %)				
	12. Investissements dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers	Part d'investissement dans des sociétés qui ne suivent pas de pratiques durables en ce qui concerne les océans/mers				
	13. Ratio de déchets non recyclés	Tonnes de rejets non recyclés produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée				
	14. Espèces naturelles et aires protégées	1. Part d'investissement dans des sociétés dont les activités protent atteinte à des espèces menacées (en %)				
		2. Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de protection de la biodiversité couvrant les sites opérationnels qu'elles possèdent, louent ou gèrent dans, ou à proximité d'une aire protégée ou d'une aire de grande valeur sur le plan de la biodiversité qui n'est pas une aire protégée (en %)				
	15. Déforestation	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de lutte contre la déforestation (en %)				
	Titres verts	16. Part de titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental	Part d'investissement dans des titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental (en %)			

Annexe 1 Tableau 3 du règlement européen 2022-1288 : Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Nous avons choisi un indicateur social optionnel : le taux d'accidents (%).

Tableau 3 - A minima un indicateur de ce tableau (au choix de l'acteur) doit être calculé et publié comme exigé par l'A6 1. b) des RTS SFDR

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés							
Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure	incidence [année n-1]	incidence [année n-2]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Questions sociales et de personnel	1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents de travail	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail (exprimée en %)					
	2. Taux d'accidents	Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée	14,0%		taux couverture du portefeuille: 92%	mise en place de plans d'action avec les sociétés du portefeuille qui ont des enjeux matériels de santé/ sécurité de leurs employés (ex : usines de production)	
	3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	Nombre de jours de travail perdus pour cause de blessures, accidents, décès ou maladies dans les concernées, en moyenne pondérée					
	4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs	Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail précaire, le travail des enfants et le travail forcé) exprimée en %					
	5. Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel	Part d'investissement dans des sociétés sans mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions du personnel exprimée en %					
	6. Protection insuffisante des lanceurs d'alerte	Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte exprimée en %					
	7. Cas de discrimination		1. Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée				
			2. Nombre de cas de discrimination ayant donné lieu à une sanction dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée				
8. Ratios de rémunération excessif	Ratio moyen pour les sociétés concernées, de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés exprimé en %						
Droits de l'Homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'Homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'Homme exprimée en %					
	10. Manque de diligence raisonnable	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'Homme exprimée en %					
	11. Absence de processus et de mesures de prévention de la traite des êtres humains	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de lutte contre la traite des êtres humains exprimée en %					
	12. Activités et fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail	Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail, par zone géographique ou type d'activité exprimée en %					
	13. Activités et fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire	Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire, par zone géographique et/ou type d'activité exprimée en %					
	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'Homme	Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'Homme en lien avec les sociétés bénéficiaires des investissements, sur base d'une moyenne pondérée					
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption exprimée en %					
	16. Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des sociétés qui présentent des lacunes avérées quant à l'adoption de mesures pour remédier au non-respect de procédures et de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption exprimée en %					
	17 a. Nombre de condamnations pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	Nombre de condamnations pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises par les sociétés bénéficiaires des investissements					
	17 b. Montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	Montant des amendes infligées pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises par les sociétés bénéficiaires des investissements					

Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Cette section a vocation à répondre aux dispositions prévues à l'article 7 du règlement délégué (UE) 2022/1288.

Nous prenons en compte les principales incidences négatives de nos investissements sur les facteurs de durabilité depuis le 1 janvier 2023 sur l'exercice du 1 janvier au 31 décembre 2022.

Les incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont prises en compte par les équipes de gestion du Fonds, tout au long du cycle d'investissement, de la phase d'acquisition au désinvestissement, en passant par la gestion du portefeuille, incluant notamment :

- **La réalisation d'une analyse préliminaire ESG/impact**, qui intègre les incidences négatives sur les facteurs de durabilité réalisée dans le cadre de la présentation de l'opportunité d'investissement à l'ensemble de l'équipe (appelée « analyse 2pager »)
- **une « Note de comité 1 / note d'investissement » comprenant notamment une analyse renforcée des risques en matière de durabilité** liés à la société et son activité ainsi que la manière dont ils sont appréhendés par la société, avec l'assistance de la responsable ESG qui exprimera un avis sur la cohérence de la proposition d'investissement avec les engagements E et S promus par le Fonds
- **Une due diligence ESG** peut être effectuée par un prestataire de conseil externe, soit avant, soit après la transaction, dans un délai raisonnable afin de renforcer l'analyse de l'impact de l'investissement sur les principaux **facteurs de durabilité**
- **une collecte annuelle des indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité couvrant la période du 1 janvier au 31 décembre de chaque année dans le cadre de notre campagne de reporting ESG.** Ces indicateurs couvrent l'essentiel des enjeux ESG applicables à tous les secteurs et activités. La sélection de ces indicateurs provient de recommandations et d'études réalisées par des experts du secteur tels que les PRI, la Commission Sustainability de France Invest, ainsi que des pairs du secteur du Private Equity.
- **un rapport annuel ESG** intégrant les principales incidences de nos investissements sur les facteurs de durabilité est élaboré chaque année à destination des investisseurs

Politique d'engagement

Cette section a vocation à répondre aux dispositions prévues à l'article 8 du règlement délégué (UE) 2022/1288.

NextStage mène une politique de suivi actif de ses participations en prenant systématiquement des postes dans les organes de surveillance des sociétés (Conseils d'Administration, de Surveillance) et joue un rôle d'actionnaire actif et vigilant aux côtés des entrepreneurs, dans la gestion des entreprises et la définition et la mise en œuvre de la stratégie y compris sur le volet ESG.

Notre politique d'engagement actionnarial comprend des échanges réguliers avec nos participations, impliquant les équipes de gestion ainsi que notre responsable ESG, et couvrant tous les sujets ESG dont les principales incidences négatives des sociétés sur les facteurs de durabilité.

Nous identifions, mesurons et suivons les indicateurs d'incidences sur les facteurs de durabilité dans notre questionnaire ESG annuel et nous organisons une revue de la performance de ces indicateurs avec les sociétés du portefeuille qui a pour objectif de bâtir un plan d'actions visant à réduire les principales incidences négatives chaque année.

Lorsque c'est nécessaire, nous sélectionnons des prestataires de conseil externe pour accompagner nos participations dans leur trajectoire de réduction des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Nous évoquons les sujets ESG, dont les principales incidences négatives des sociétés sur les facteurs de durabilité, au moins une fois par an en board.

Nous organisons plusieurs fois par an des événements Club Entrepreneurs avec nos participations dont certains incluent les thématiques de l'ESG et des principales incidences négatives des sociétés sur les facteurs de durabilité.

Références aux normes internationales

Cette section a vocation à répondre aux dispositions prévues à l'article 9 du règlement délégué (UE) 2022/1288.

Nous respectons les principes du pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises.

Annexe I – Politique d'exclusion

I. Activités ayant des impacts négatifs sur l'environnement

Activités	Précisions sur l'exclusion	Exceptions autorisées
Energies fossiles conventionnelles et non conventionnelles (gaz de schiste, pétrole de schiste et sables bitumineux)	Extraction, production, vente, stockage, transport	Prestataires de services ou production de composant dans la capture et stockage de carbone, et les technologies de transition
Huile de palme	Entreprises qui n'ont pas obtenu ou ne se sont pas engagées à obtenir la certification RSPO ou tout autre certification reconnue au niveau international	
Pesticides	Production, commerce	
Expérimentation animale	Entreprises qui effectuent des expériences sur les animaux pour des produits qui ne sont pas soumis à cette obligation légale et/ou réglementaire et hors contexte de recherche biomédicale ou à des fins thérapeutiques	Recherche biomédicale ou à des fins thérapeutiques
Fourrure	Production, commerce	
Exploitation forestière		Forêts gérées de manière durable (avec certification)
Pêche	Activités ou commerce d'accessoires liées aux pratiques de chalutage de fond, dynamitage, empoisonnement	

II. Activités ayant des impacts négatifs sur les Hommes et la santé

Activités	Précisions sur l'exclusion	Exceptions autorisées
Armement	Production, vente et composants d'armes controversées : mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armements chimiques, armes biologiques, armes nucléaires, armes et munitions de guerre	Commerce d'armes conventionnelles
Droits de l'Homme et du travail	Exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée aux normes ou conventions internationales (Pacte Mondial des Nations Unies, Principes de l'OCDE, OIT). L'exclusion concerne également les opérations et la supply chain.	
Activités dans les régimes oppressifs et non coopératifs	Pas d'investissement dans une société avec siège social dans la liste des pays interdits (Home (fatf-gafi.org)). En cas de présence dans les pays classés à très haut risque ou non coopératif (dont paradis fiscaux) Common EU list of third country jurisdictions for tax purposes (europa.eu) , vérification nécessaire auprès de la conformité	
Tabac	Production et vente de tabac et de produits connexes (vapotage)	
Cannabis	Production, commerce	Pour fins médicales uniquement
Jeux d'argent et de hasard, paris sportifs		
Pornographie		
OGM	Production, vente hors contexte de recherche biomédicale ou à des fins thérapeutiques	Utilisation d'OGM à des fins médicales avec existence d'une politique de responsabilité en conformité avec les conventions internationales en matière d'OGM
Activités médicales	Production, commerce, activités liées au clonage humain et animal, et recherche sur des embryons humains	Reproduction animale pour la recherche biomédicale ou à des fins thérapeutiques

NextStage AM

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP02012. AMF - 17 place de la Bourse, 75002 Paris - <https://www.amf-france.org/>

SAS au capital de 278 240 euros enregistrée au Registre du Commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 442 666 830. TVA intracommunautaire : FR80442666830

19 avenue George V, 75008 Paris